

RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 12 août 2025 à 19 h
Édifice municipal | Quartier Baker-Brook

PROCÈS-VERBAL

MEMBRES PRÉSENTS : Jean-Pierre Ouellet | Maire
 Michael Marmen | Directeur général

CONSEILLERS PRÉSENTS :
Quartier Saint-François : Nancy Ann Landry Rino Levasseur
Quartier Lac Baker : Bernard Soucy Ronald Cormier
Quartier Clair : Lloyd Plourde Richard Michaud
Quartier Baker-Brook : Francine Caron Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire : Réginald Nadeau

CONSEILLER ABSENT :
Quartier Saint-Hilaire : Michel J. Morin

Présences dans la salle : 3.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. Constatation du quorum

Un membre du Conseil est absent. Le quorum est constaté.

3. Déclaration divulguant un conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.



4. Adoption de l'Ordre du jour

Résolution n° 2025-08-12 (1)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du jour, tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. DOSSIERS MUNICIPAUX

ADMINISTRATION - Procédures

- a) Report de la réunion ordinaire publique du 9 septembre 2025 au 16 septembre 2025

Résolution n° 2025-08-12 (2)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

Attendu que l'article n° 5.4 a) de l'Arrêté n° 2023-01.01 – Arrêté procédural du Conseil de la Ville de Haut-Madawaska stipule que « le Conseil doit tenir des réunions ordinaires le deuxième mardi de chaque mois [...] ».

Attendu que l'article n° 5.4 b) du même Arrêté stipule qu'« Une réunion ordinaire peut également être annulée par résolution du Conseil adoptée au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion ordinaire ».

Il est donc résolu que la réunion ordinaire publique prévue le mardi 9 septembre 2025 soit reportée au mardi 16 septembre 2025.

Motion adoptée.

URBANISME

- b) Date de l'audience publique pour l'adoption du nouveau plan municipal et de l'arrêté de zonage

Résolution n° 2025-08-12 (3)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska considère l'adoption du plan n° 2025-06 et de l'arrêté de zonage n° 2025-07 en remplacement des plans

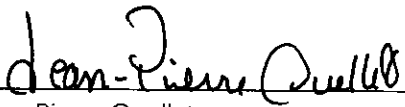
ruraux précédents de Saint-François-de-Madawaska, arrêté No. 2008.02.01, de Clair, arrêté # 37, de Baker-Brook, arrêté no. 28, de Saint-Hilaire, arrêté # 14 et de Lac Baker, arrêté No. 2009.01.

Il est également résolu que le Conseil municipal convoque une réunion publique pour examiner les commentaires aux deux projets proposés, le 16 septembre 2025 à 19 h, à l'édifice municipal du Quartier Baker-Brook, situé au 3851, rue Principale et que la greffière, Madame Jessica Raymond, se charge, au nom et au compte du Conseil, de faire publier l'avis public prescrit par l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme*, sur le site Web de la Ville, indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de cette réunion publique.

Motion adoptée.

6. Levée de la séance

L'ajournement est proposé par le Conseiller Bernard Soucy à 19 h 05.


Jean-Pierre Ouellet,
Maire


Michael Marmen,
Greffier adjoint

